

CHARTRE DE LA RELATION À AUTRUI

« Les violences et les propos discriminants, jugeants, insultants sont proscrits quel que soit leur objet »

DE QUOI PARLE-T-ON ?

« La violence est un acte délibéré ou non provoquant chez celui qui en est victime un trouble physique ou moral avec des conséquences dommageables pour sa personne ou pour ses biens ».

Les violences peuvent être physiques, psychologiques ou même verbales. Elles prennent des formes multiples telles que des attouchements ou des propos discriminatoires (validistes, sexistes, grossophobes, racistes, homophobes, transphobes...) et laissent chez la victime des séquelles s'avérant parfois graves.

QUI EST CONCERNÉ(E) ?

- Les étudiant(e)s
- L'équipe de professionnels de l'IFMK-DV
- Les intervenant(e)s extérieur(e)s
- Les tuteur(trice)s de stage

LES BUTS DE CETTE CHARTE

- Adopter un langage commun afin de définir les notions de violences et de discriminations.
- Pouvoir aider à identifier des situations inconfortables et les gérer.
- Instaurer un climat de confiance et de respect entre les différents acteur(ice)s dans le cadre de la formation.
- Permettre à tout(e)s de s'engager dans les TP de façon confortable et sécuritaire afin de rendre ces temps pédagogiquement pertinents.
- Guider des comportements professionnels attendus des soignant(e)s lors des interactions cliniques.
- S'engager ensemble dans une démarche d'amélioration et de remise en question de ses pratiques.

LE CONSENTEMENT

- Le consentement systématique et de manière explicite est demandé quels que soient le contexte et la situation (TD, évaluation, stage, soins).
- Durant la formation en kinésithérapie, le corps est un outil d'apprentissage permettant l'appropriation de techniques et de savoir-faire nécessitant une vigilance certaine. L'apprentissage des techniques passe à la fois par leur expérimentation en tant que sujet et en tant que soignant(e).
- Avant chaque pratique : la zone à découvrir, le geste pratiqué et sa justification sont explicités.
- Le refus et la possibilité à la personne d'arrêter à tout moment sont respectés.
- La prise d'image dans le cadre de la formation, ne peut se faire que sous réserve du consentement des personnes concernées.

LA POSTURE PROFESSIONNELLE

- Toute situation de formation en stage ou à l'institut nécessite un comportement et un langage adaptés, à acquérir pour les étudiant(e)s, et à soutenir par les professionnel(le)s.
- Porter une tenue adaptée au contexte de la pratique professionnelle. Lors de la pratique, veiller à découvrir uniquement les zones nécessaires.

LES RESSOURCES

- Si vous êtes victime ou témoin de violences, harcèlement ou discriminations, vous pouvez signaler les faits auprès de l'Université Lyon 1 dans le respect de la confidentialité (QR code)
- Interne à l'IFMK-DV : Référents pédagogiques, Direction et mail : monavis@lespep69.org
- Service de Santé Etudiant (SSE) : 04 27 46 57 57 / sse@univ-lyon1.fr
- Violences Femme Info : 3919
- Associations : MeToo / Planning Familial Rhône / Enavantoutes
- Pour plus d'informations : arretonslesviolences.gouv.fr



L'efficacité du déploiement de cette charte repose sur la vigilance de tou(te)s, et sur la bonne volonté de chacun(e) de remettre en question ses pratiques dans le cadre pédagogique.